

Nexem s'engage dans une structuration historique du secteur pour l'avenir des métiers du sanitaire, social et médico-social

Jeudi 17 février 2022, l'assemblée générale de Nexem a adopté une résolution en faveur de la construction d'une convention collective unique étendue à l'ensemble du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif. Ce vote donne ainsi mandat de négociation à Nexem pour la construction de ce projet avec l'ensemble des partenaires sociaux et les pouvoirs publics. Cette décision historique confirme la volonté de Nexem de bâtir un socle commun à l'ensemble du secteur, pour renforcer l'attractivité des métiers et améliorer les carrières des professionnels.

Le 29 décembre 2021, le Premier ministre annonçait l'ouverture de la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social. A cette occasion, il réaffirmait l'intention de l'Etat d'assurer une révision en profondeur des conditions d'exercice des métiers du secteur et du déroulement des carrières avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

Nexem répond à cette invitation et prend ainsi toute sa part dans cette opportunité historique pour la structuration du secteur à travers le dialogue social.

Le secteur sanitaire, social et médico-social associatif vit une double mutation : celle de son offre de services et celle de ses métiers. L'offre de soins, d'accueil et d'accompagnement se transforme en réponse aux attentes et aux besoins des personnes fragiles et de leur famille. Parallèlement, les métiers se transforment eux-aussi. Les défis sont grands en termes d'attractivité et de recrutement, 150 000 départs à la retraite auront lieu dans les cinq ans et 45 000 postes sont actuellement à pourvoir dans les associations. La valorisation de l'expérience et des compétences, la formation, les parcours et la mobilité professionnels sont des enjeux majeurs.

Pour Nexem, l'avenir du secteur se joue maintenant. Seul un environnement conventionnel commun à tous les acteurs permettra d'appréhender la globalité des actions et d'assurer leur cohérence. Seule une convention collective unique, constituée d'un socle de règles communes et de volets spécifiques aux activités couvertes, permettra de donner la marge de manœuvre nécessaire.

« En s'engageant dans la définition d'un cadre commun à l'ensemble du secteur sanitaire, social et médico-social, Nexem prend une décision à la hauteur des enjeux pour l'avenir de nos métiers et les carrières de nos professionnels. Aux côtés de l'ensemble des partenaires sociaux nous défendrons les valeurs et les convictions des employeurs associatifs pour que notre secteur trouve sa juste place dans la construction d'une économie de la santé et dans l'accompagnement des plus fragiles, au cœur de notre pacte social. » déclare **Alain Raoul, président de Nexem**

Contact presse

Nexem

Stéphanie Panissier
Tél. : 07 87 52 19 38
Email : s.panissier@nexem.fr

Agence Maarc

Victoria Bareille
Tél. : 06 70 73 01 73
Victoria.bareille@maarc.fr

11 000
établissements
et services

330 000
salariés



Nexem est la principale organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif. Elle **représente et défend les intérêts de 11 000 établissements et services** employant plus de **330 000 professionnels** dans **cinq champs d'activité** : le handicap, la protection de l'enfance et la protection juridique des majeurs, l'insertion sociale, le grand âge et le sanitaire.

Nexem entend **faire évoluer la fonction employeur** pour mieux répondre aux attentes des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services. Son ambition : **promouvoir le modèle associatif** comme une réponse efficiente à l'accompagnement des plus fragiles, au service d'une société inclusive.

Retrouvez toutes nos informations sur [nexem.fr/](https://www.nexem.fr/)

Suivez-nous sur : [LinkedIn](#) ; [Twitter @Nexem_actu](#) ; [Facebook](#)

11 000
établissements
et services

330 000
salariés